

Réforme de la catégorie C

Projets adoptés par le CSFPT le 27 septembre 2006

Cinq cadres d'emplois en 4 grades

- Adjoint administratifs
- Adjoint techniques
- Adjoint du patrimoine
- Adjoint d'animation
- Agents sociaux

1^{er} Grade : ... 2^{ème} classe / Echelle 3

- **recrutement direct**
- **voie du détachement** ouvert aux fonctionnaires de catégorie C de niveau équivalent / intégration possible au bout d'1 an

2^{ème} Grade : ... 1^{ère} classe / Echelle 4

- **concours** (concours externe ouverts aux candidats titulaires d'un diplôme de niveau V)
- **avancement de grade après examen professionnel** ouvert aux agents du 1^{er} grade / conditions :
 - 4^{ème} échelon
 - 3 ans de services effectifs dans le grade
- **à titre dérogatoire pendant 3 ans :**
 - ayant atteint le 3^{ème} échelon
 - comptant 2 ans de services effectifs
- **détachement** ouvert aux fonctionnaires de catégorie C de niveau équivalent / intégration possible au bout d'1 an

3^{ème} Grade : ... principal de 2^{ème} classe / Echelle 5

- **avancement de grade** ouvert aux agents du 2^{ème} grade / conditions :
 - 5^{ème} échelon
 - 6 ans de services effectifs dans le grade

sauf agents sociaux

Adjoint administratifs et adjoints d'animation :
à titre dérogatoire pendant 2 ans :

- 6 ans de services effectifs

Adjoint techniques et adjoints du patrimoine :
à titre dérogatoire pendant 3 ans :

- ayant atteint le 4^{ème} échelon

- **détachement** ouvert aux fonctionnaires de catégorie C de niveau équivalent / intégration possible au bout d'1 an

4^{ème} Grade : ... principal de 1^{ère} classe / Echelle 6

- **avancement de grade** ouvert aux agents du 3^{ème} grade
 - 2 ans d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon
 - 5 ans de services effectifs dans leur grade

à titre dérogatoire jusqu'au 31/12/2008 :

- 2 ans d'ancienneté dans le 7^{ème} échelon
- 5 ans de services effectifs dans leur grade

sauf agents sociaux

- **détachement** ouvert aux fonctionnaires de catégorie C de niveau équivalent / intégration possible au bout d'1 an



Un cadre d'emplois atypique en 4 grades

- Opérateur des APS

1^{er} Grade : aide-opérateur des APS/ Echelle 3

Pas de recrutement possible à ce grade

2^{ème} Grade : opérateur des APS / Echelle 4

- **concours** externe ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de niveau V
- **avancement de grade** ouvert aux agents du 1^{er} grade / conditions :
 - 5^{ème} échelon
 - 5 ans de services effectifs dans le grade
- à titre dérogatoire pendant 3 ans :
 - ayant atteint le 4^{ème} échelon
 - comptant 3 ans de services effectifs
- **détachement** ouvert aux fonctionnaires de catégorie C de niveau équivalent / intégration possible au bout d'1 an

3^{ème} Grade : opérateur qualifié des APS / Echelle 5

- **avancement de grade** ouvert aux agents du 2^{ème} grade / conditions :
 - 5^{ème} échelon
 - 6 ans de services effectifs dans le grade
- à titre dérogatoire pendant 3 ans :
 - 6 ans de services effectifs
- **détachement** ouvert aux fonctionnaires de catégorie C de niveau équivalent / intégration possible au bout d'1 an

4^{ème} Grade : opérateur principal des APS / Echelle 6

- **avancement de grade** ouvert aux agents du 3^{ème} grade / conditions :
 - 2 ans d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon
 - 5 ans de services effectifs dans leur grade
- à titre dérogatoire jusqu'au 31/12/2008 :
 - 2 ans d'ancienneté dans le 7^{ème} échelon
 - 5 ans de services effectifs dans leur grade
- **détachement** ouvert aux fonctionnaires de catégorie C de niveau équivalent / intégration possible au bout d'1 an



Quatre cadres d'emplois en 3 grades

- **ATSEM**
- **Auxiliaires de puériculture**
- **Auxiliaires de soins**
- **Gardes champêtres**

1^{er} Grade : ... 1^{ère} classe / Echelle 4

- **concours** externe ouverts aux candidats titulaires de diplômes *spécifiques (sauf gardes champêtres)* de niveau V
- **détachement** ouvert aux fonctionnaires de catégorie C de niveau équivalent titulaires du diplôme donnant accès au concours (*NB : dispositions particulières pour les gardes champêtres*) / intégration possible au bout d'1 an

2^{ème} Grade : ... principal de 2^{ème} classe / Echelle 5

- **avancement de grade** ouvert aux agents du 1^{er} grade / conditions :
 - 5^{ème} échelon
 - 6 ans de services effectifs dans le grade
- **détachement** ouvert aux fonctionnaires de catégorie C de niveau équivalent titulaires du diplôme donnant accès au concours / intégration possible au bout d'1 an

3^{ème} Grade : ... principal de 1^{ère} classe / Echelle 6

- **avancement de grade** ouvert aux agents du 2^{ème} grade / conditions :
 - 2 ans d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon
 - 5 ans de services effectifs dans le grade
- **à titre dérogatoire jusqu'au 31/12/2008 :** **sauf pour les ATSEM**
 - 2 ans d'ancienneté dans le 7^{ème} échelon
 - 5 ans de services effectifs dans leur grade
- **détachement** ouvert aux fonctionnaires de catégorie C de niveau équivalent titulaires du diplôme donnant accès au concours / intégration possible au bout d'1 an

Un cadre d'emplois atypique en 3 grades

- Agents de police municipale

1^{er} Grade : gardien / Echelle 4

- **concours** externe ouverts aux candidats titulaires de diplômes de niveau V
- **détachement** ouvert aux fonctionnaires de catégorie C de niveau équivalent « dûment habilités à l'exercice des fonctions de police municipale » / intégration possible au bout d'1 an

2^{ème} Grade : brigadier / Echelle 5

- **avancement de grade** ouvert aux agents du 1^{er} grade / conditions :
 - 4 ans de services effectifs dans le grade
- **détachement** ouvert aux fonctionnaires de catégorie C de niveau équivalent « dûment habilités à l'exercice des fonctions de police municipale » / intégration possible au bout d'1 an

3^{ème} Grade : brigadier chef principal / Echelle spécifique

- **avancement de grade** ouvert aux agents du 2^{ème} grade / conditions :
 - 2 ans de services effectifs dans le grade
 - avoir suivi la formation obligatoire
- **détachement** ouvert aux fonctionnaires de catégorie C de niveau équivalent « dûment habilités à l'exercice des fonctions de police municipale » / intégration possible au bout d'1 an

Un cadre d'emplois atypique en 2 grades

- Agents de maîtrise

1^{er} Grade : agent de maîtrise / Echelle 5

- **concours** (concours externe ouverts aux candidats titulaires de 2 diplômes de niveau V)
- **promotion interne** :
 - ❶ 1^{ère} voie ouverte aux membres du cadre d'emplois des adjoints techniques / conditions :
 - 11 ans de services effectifs dans l'un des grades de ce cadre d'emplois
 - 6^{ème} échelon au moins du grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe

à titre dérogatoire pendant 3 ans, cette voie est également ouverte aux agents techniques et gardiens d'immeuble intégrés dans le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe
 - ❷ 2^{ème} voie ouverte, *sur examen professionnel (?)*, aux membres du cadre d'emplois des adjoints techniques / conditions :
 - 8 ans de services effectifs dans l'un des grades de ce cadre d'emplois
 - 5^{ème} échelon au moins du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe
 - à raison de 1 nomination pour 2 nominations prononcées au titre de la 1^{ère} voie
- **détachement** ouvert aux fonctionnaires de catégorie C de niveau équivalent / intégration possible au bout d'1 an

2^{ème} Grade : agent de maîtrise principal / Echelle spécifique

- **avancement de grade** ouvert aux agents du 2^{ème} grade / conditions :
 - 1 an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon
 - 6 ans de services effectifs dans le grade
- **détachement** ouvert aux fonctionnaires de catégorie C de niveau équivalent / intégration possible au bout d'1 an

